



Conseil communal
Vully-les-Lacs

Séance du Conseil communal du mardi 4 décembre 2018

à 19h30, à la salle communale de Montmagny

Ordre du jour :

1. Appel.
 2. Approbation de l'ordre du jour.
 3. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2018.
 4. Adoption du budget 2019, préavis municipal 2018/08.
 5. Création du Groupement forestier Broye-Vully, préavis municipal no 2018/09.
 6. Communications municipales.
 7. Communications du bureau.
 8. Divers, propositions individuelles.
-

M. Alain Bally, Président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance à 19h30. La séance est enregistrée. Il rappelle qu'un repas suivra la séance. M. Bally présente le nouvel huissier, M. Nicolas Verdon, et le remercie pour la mise en place de la salle.

M. Bally salue la présence de la municipalité et les membres de la presse : Mme Ludmila Glisovic Kormann, du journal « La Broye » et M. Sébastien Galliker, du journal « 24 heures ».

1. Appel.

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Christiane Amiet, MM. Henri-Daniel Kolb, Florian Failloubaz et Fabrice Wuillemin.

En cas de vote, la majorité est à 24.

2. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

3. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2018.

Le procès-verbal du 25 septembre 2018 est adopté avec la modification suivante :

Page 6, 4^{ème} paragraphe : Il y a 3 ans, M. Clerc a obtenu une somme substantielle de la part d'une fondation pour mener à bien ce projet et reviendra auprès du conseil lorsqu'il faudra décider d'une aide supplémentaire, aussi substantielle, pour permettre à ces médecins de venir s'installer à long terme sur le territoire de la commune et à Salavaux.

Correction demandée : le projet a débuté il y a **3 ans**. La somme a été attribuée le 21 septembre 2018 et non il y a 3 ans.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification demandée.

4. Adoption du budget 2019, préavis municipal 2018/08.

Le président propose de donner la parole à la Municipalité si elle a des commentaires à faire sur le budget 2019, puis à la commission des finances qui lira la première page de son rapport, sans lire les commentaires liés à chaque chapitre. Par la suite, le budget sera passé chapitre par chapitre, tout en ayant la possibilité de revenir à certains chapitres si un conseiller le souhaite.

Le Président demande à la Municipalité si elle a des commentaires à ajouter à son préavis municipal. Comme ce n'est pas le cas, la Commission des finances donne lecture de la première page de son rapport.

La Commission des finances est composée de MM. Julien Schwab, rapporteur, Yves Amiet, Jacques Loup, Matthieu Tombez et Fabrice Guillod.

M. Bally remercie le rapporteur de la Commission des finances et rappelle aux conseillers qu'il sera possible de revenir sur certains points spécifiques en cas de question. Le budget est passé chapitre par chapitre et les conseillers qui le souhaitent peuvent faire part de leurs remarques ou commentaires :

Chapitre 1, administration :	pas de commentaire ni question
Chapitre 2, finances :	pas de commentaire ni question
Chapitre 3, domaines et bâtiments :	pas de commentaire ni question
Chapitre 4, travaux :	pas de commentaire ni question
Chapitre 5, instruction publique, culte :	pas de commentaire ni question
Chapitre 6, police :	pas de commentaire ni question

Chapitre 7, sécurité sociale :

M. Cédric Bardet : selon le rapport, il est noté qu'on a peu d'influence sur ce chapitre. Par contre, M. Bardet trouve bizarre qu'on budgète moins CHF 130'000.00 au point 72.351 par rapport à l'année passée. Est-il prévu que la facture sociale diminue, car elle avait plutôt tendance à être soit stable ou à augmenter ces dernières années.

M. François Haenni : ce point a été abordé avec la Commission des finances. La facture sociale est issue d'un décompte fait par l'Etat, basé sur plusieurs aspects, notamment les prestations complémentaires AVS, subsides pour les assurances maladies, bourses d'étude, subventions pour les personnes avec handicap.

Un tiers des coûts au niveau du canton est reporté sur les communes. Au vu de ces coûts, la facture sociale peut diminuer ou augmenter selon les années, mais sur une décennie, on constate qu'elle augmente graduellement.

Le montant mis au budget 2019 est proposé par M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, calculé sur la base des estimations des divers départements concernés par les dépenses mentionnées ci-dessus et est donné à toutes les communes. Au bouclage des comptes, une analyse est faite par rapport à la situation financière des communes et une rubrique « ajustement année précédente » apparaît dans les comptes. Des organes législatifs, tels que le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et des commissions, vérifient que le report des charges sur les communes soit correct.

Suite à des décisions politiques intervenues il y a quelques années, il avait été décidé qu'un tiers de la facture sociale est supportée par les communes. Or, le système de la péréquation financière est en train d'être réformé avec l'aide de l'Union des Communes Vaudoises et le canton, ce qui permettrait d'avoir, à l'avenir, un peu plus de transparence sur les calculs péréquatifs assez compliqués actuellement.

M. Alain Bally : pour résumer, la facture sociale augmente en zigzag d'une année à l'autre, mais globalement a tendance à augmenter.

M. René Fluri : gérance immobilière, montant des loyers : à quel taux d'occupation les loyers potentiels ont été budgétés ?

M. François Haenni : un taux d'occupation général n'a pas été budgété, mais chaque objet a été analysé et la Municipalité a estimé s'il y aurait une occupation ou non en 2019. Un montant des revenus espérés a été inscrit au budget.

M. Albert Gavillet : tous les appartements sont loués, sauf ceux de Chabrey et un appartement à Cotterd, car le bâtiment va être rénové. La situation sur l'ancien district d'Avenches est très difficile pour les locations, car il y a beaucoup d'appartements vides à Avenches et les agences immobilières proposent des appartements avec six mois de loyers gratuits.

M. Alain Bally poursuit la discussion sur le budget :

Chapitre 7, sécurité sociale :	pas de commentaire ni question
Chapitre 8, services industriels :	pas de commentaire ni question

M. Alain Bally informe que la revue du budget est terminée et demande si des conseillers ont des questions ou remarques générales au sujet du budget 2019.

M. Jean-Charles Lauper : a constaté deux comptes dans le chapitre tourisme : 162 et 163. Il demande quelle est l'idée d'avoir deux comptes.

Mme Mireille Schaer : c'est pour différencier le poste tourisme, déjà existant avant la création de l'Office du tourisme, et les travaux exécutés à la plage, les villages fleuris et les manifestations qui surviennent en dehors de l'Office du tourisme.

La parole n'étant plus demandée, M. Alain Bally propose de passer au vote :

Vote :

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité par les conseillers.

5. Création du Groupement forestier Broye-Vully, préavis municipal 2018/09.

M. Alain Bally demande à la Municipalité si elle souhaite faire un commentaire. Comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à la Commission chargée d'étudier cet objet. La Commission est composée de MM. Didier Bardet, Pierre Leuba et Alain Bardet.

M. Didier Bardet donne lecture du rapport de la Commission :

Conclusion du rapport :

La commission recommande

- D'autoriser la Municipalité à accepter la dissolution du Groupement forestier Payerne-Avenches GPA, sous réserve de l'acceptation de la création du Groupement forestier Broye-Vully, et après mise à disposition par le GPA de la somme nécessaire à l'investissement initial dans le nouveau Groupement.
- D'autoriser la Municipalité à conclure un contrat de bail à ferme avec le Groupement forestier Broye-Vully.
- De porter au budget de la Commune la somme de CHF 50'000.-, correspondant à minimum CHF 250.-/ha (CHF 29'250.-), comme part annuelle au financement des travaux sous bail.

M. Didier Bardet souhaite préciser que, dans le préavis municipal, il était uniquement noté au dernier point : de porter au budget de la Commune la somme de CHF 50'000.00 correspondant comme part annuelle au financement des travaux sous bail. Or, le groupe de travail recommande à toutes les communes de mettre au budget le montant minimum de CHF 250.00 par hectare, correspondant, pour Vully-les-Lacs, à la somme de CHF 29'250.00, mais sachant que la Municipalité est libre de porter un montant plus élevé.

M. Alain Bally remercie la commission pour son travail et informe qu'elle a été activée depuis le mois d'août 2018. Il prend note que cette différence de phrase est une précision.

M. Alain Bally demande si les conseillers ont des remarques ou des questions :

M. Alexandre Bardet : dans le préavis municipal, il est noté que le Groupement forestier sera une personne morale de droit privé au sens des articles 60 du Code civil suisse. Est-ce que la commune aura un droit de regard sur les comptes de cette société ?

M. Albert Gavillet : selon les lois des communes vaudoises et fribourgeoises, il n'est pas possible de fusionner des groupements forestiers. C'est pourquoi, le nouveau Groupement forestier sera une société de droit privé.

Les communes seront représentées par des délégués qui auront accès au budget et au contrôle des comptes. M. Gavillet fait partie du comité de fusion des deux groupements (Groupement forestier Payerne-Avenches et Groupement forestier Broye-Vully).

M. Jean-Charles Lauper : demande quel est l'avenir des forêts privées qui sont parfois laissées à l'abandon avec des arbres malades.

M. Albert Gavillet : la loi forestière suisse prévoit des mesures à prendre dans ces cas ou lors d'ouragans. L'inspecteur forestier prend contact avec les propriétaires privés pour entreprendre des travaux et si rien n'est exécuté, des entreprises forestières sont mandatées aux frais des propriétaires.

M. Alain Bally demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Comme cela n'est pas le cas, il est procédé au vote.

Vote :

- D'autoriser la Municipalité à accepter la dissolution du Groupement forestier Payerne-Avenches GPA, sous réserve de l'acceptation de la création du Groupement forestier Broye-Vully, et après mise à disposition par le GPA de la somme nécessaire à l'investissement initial dans le nouveau Groupement.
- D'autoriser la municipalité à conclure un contrat de bail à ferme avec le Groupement forestier Broye-Vully.
- De porter au budget de la Commune la somme de CHF 50'000.00, correspondant au minimum à CHF 250.00 par hectare, comme part annuelle au financement des travaux sous bail.

Avec une abstention, les conseillers acceptent la création du Groupement forestier Broye-Vully, aux conditions notées ci-dessus.

6. Communications municipales.

M. Blaise Clerc :

Motion Jean-Michel Loup et consorts : la Municipalité a fait étudier la motion par l'avocat de la Commune, le bureau d'urbanisme de la Commune et le Service du développement territorial. M. Clerc lit la conclusion du Bureau TeamPlus, urbaniste :

« Au vu des risques et des efforts conséquents qu'engendreraient une modification des règlements en vigueur, il apparaît que les objectifs visés par la motion ne seraient pas atteints.

Dès lors nous suggérons de maintenir la situation actuelle et de mettre en œuvre rapidement la révision du PA. La priorité doit être donnée au territoire urbanisé de la commune, et établir rapidement les concepts pour la zone village. Ceci pourrait être employé comme « guide d'évaluation » en vue notamment de l'usage des art. 77 et 86 LATC, voire d'une mise en zone réservée ponctuelle. »

Sur la base de cette conclusion, la Municipalité, unanimement, rejette la motion Jean-Michel Loup et consorts.

M. Alain Bally donne la parole à M. Jean-Michel Loup :

M. Jean-Michel Loup est un peu surpris de la réponse, ne s'attendait pas à quelque chose de vraiment différent, mais est étonné que le bureau d'urbaniste dise de mettre rapidement le PGA en application, alors qu'on sait pertinemment que cela peut prendre une petite décennie. M. Loup prend acte de la décision municipale, mais pense qu'on pourrait rapidement réfléchir s'il est opportun de faire quelque chose dans ce sens (c'est-à-dire accélérer la procédure de mise en place du PGA).

M. Blaise Clerc : propose d'annexer l'argumentaire complet du bureau d'urbanisme au procès-verbal. A la lecture de l'argumentaire, M. Clerc pense que ce que M. Loup attend est tout à fait réalisable, même dans le cas de la procédure du plan d'affectation. En particulier, tout de suite, avec l'application des articles 77 et 86. Dans un cas extrême, on pourrait rajouter des zones réservées aux zones réservées qui ont déjà été adoptées le 27 février 2018. M. Clerc propose aux conseillers de lire l'argumentaire et de voir quelle suite ils entendent donner à ce projet.

M. Blaise Clerc informe que le conseil du printemps est fixé au 30 avril 2019, et non au 23 avril 2019, comme prévu initialement. Par contre, la date de rencontre avec le Président du conseil est conservée en mars.

Un tout ménage va être adressée ces prochains jours avec un rappel de l'annonce obligatoire de toute construction, déconstruction ou modification d'un bien mobilier ou immobilier, que cela soit en zone constructible ou en zone agricole. Pour rappel, la zone agricole est gérée par le Canton.

Ce rappel intervient car la Municipalité reçoit de plus en plus d'appels de la part de citoyens qui constatent des travaux exécutés sans mise à l'enquête. Dans ces cas, la Municipalité a l'obligation d'intervenir et de contrôler.

Pour tous travaux, les citoyens doivent s'annoncer à la Municipalité qui délivre soit une dispense d'autorisation ou une autorisation municipale, ou demande une mise à l'enquête publique partielle ou une mise à l'enquête publique totale. Ces procédures sont à respecter. M. Clerc remercie les conseillers de relayer cette information.

Le 6 novembre 2018, la première réunion avec les trois groupes de travail concernant le projet de plan d'affectation a eu lieu. Un groupe a déjà agendé une réunion et les trois groupes se rencontreront une nouvelle fois en février pour faire le point sur les thématiques à analyser pour ce plan d'affectation.

Concernant le projet de centre médical, un troisième médecin va être rencontré la semaine prochaine, en vue de la reprise du cabinet du Dr Wandeler par un pool de médecins. Pour la suite, M. Clerc informera le Conseil pour une séance ordinaire ou extraordinaire.

7. Communications du bureau.

M. Alain Bally informe que la période entre ces deux conseils a été riche en événements.

Le 23 novembre 2018, la soirée des nouveaux habitants a eu lieu. M. Bally a dû présenter le Conseil en deux minutes et a été applaudi lorsqu'il a annoncé qu'il n'y a pas de tirage au sort pour le dépouillement des votations et élections.

Votations du 25 novembre 2018 : le dépouillement s'est bien passé, le taux de participation de la commune était de 44,5 %, soit 2 % plus élevé que la moyenne du district de la Broye. Les résultats étaient semblables aux résultats de la Suisse. Le détail est au pilier public ou sur le site du canton.

Le 27 novembre 2018, le Préfet a effectué sa visite annuelle. Le retour du Préfet par rapport au Conseil communal est très clair : « Les documents fournis sont parfaitement en ordre ». La secrétaire, Mme Anne Rochat, est remerciée pour la qualité de la tenue des archives et des documents.

Dans le retour du Préfet, une discussion va être initiée au sujet des partis politiques qui seront obligatoires lors de la prochaine législature. Le règlement du Conseil doit être revu. De plus, un parti villageois pourrait être envisagé pour les citoyens candidats au Conseil communal qui ne souhaiteraient pas se présenter dans un parti officiel.

M. Alain Bally a reçu trois courriers :

La lettre de candidature de M. Nicolas Verdon, notre nouvel huissier, qui a été présenté en début de séance.

Un courrier pour un recours de taxation fiscale qui a été transmis à la Commission de recours en matière d'impôt. La Commission et la Municipalité travaillent ensemble pour répondre à la personne.

Le troisième courrier reçu est une copie d'une lettre de démission d'une collaboratrice de l'administration. Comme, officiellement, il s'agit du troisième départ de l'administration communale, ce courrier a été transmis au président de la Commission de gestion, M. René Fluri, qui décidera de la suite à donner.

Dernière communication : le prochain conseil aura lieu à Bellerive le 30 avril 2019. Mais il est possible qu'un conseil intermédiaire ait lieu selon les objets en discussion et l'avancée de certains travaux.

8. Divers, propositions individuelles.

Mme Céline Duran : lors du conseil de juin à Mur, Mme Claire-Marie Spahr avait annoncé le dépôt d'une motion à l'ASIA. Cette motion a été rejetée. Au conseil de l'ASIA du 31 octobre 2018, une interpellation et deux postulats ont été déposés et traitant du même sujet. Les personnes intéressées à consulter ces documents peuvent s'adresser à Mme Duran.

M. Alain Bally informe que ces documents sont également en possession du bureau du conseil qui peut les transmettre aux personnes intéressées.

Mme Isabelle Corpataux : au sujet des appartements communaux vides à Chabrey, demande si la Municipalité a une influence sur le prix de location de ces appartements, afin de diminuer les loyers.

Au Chemin de Bellevaux, le quartier s'est bien agrandi. Mme Corpataux demande si la pose de luminaires est prévue.

M. François Haenni : la Municipalité réanalyse le tarif des loyers avec la gérance. M. Haenni informe que la Commune ne verse pas de commission à la gérance sur des appartements vides.

M. Blaise Gaillet : pour les lampadaires à Bellevaux, c'est à la fin de l'aménagement de toutes les parcelles que les lampadaires seront posés.

M. Isabelle Corpataux : répond qu'il ne reste qu'une parcelle à construire.

M. Blaise Gaillet : répond que la pose des lampadaires va suivre.

Mme Claire-Marie Spahr : appuie Mme Isabelle Corpataux par rapport aux appartements vacants à Chabrey. En consultant les sites de location, elle a constaté que les appartements de 4 pièces et demi neufs sont moins chers que les loyers demandés pour les appartements de Chabrey. Il y a une vraie réflexion à avoir par rapport aux tarifs en cours et à la situation de ce bâtiment, situé entre deux routes.

M. François Haenni : prend note et répond que ce sujet est actuellement traité en séance de Municipalité.

M. Christophe Tombez : demande où en est l'étude de la dangerosité des routes de la Commune. De plus, M. Tombez souhaite savoir si les zones de parcage limitées sont déjà en vigueur.

M. Blaise Gaillet : l'information a été faite dans le tout ménage : les zones de parcage limitées sont en vigueur. Il n'y a pas de marquage bleu au sol, car ce ne sont pas des zones bleues.

Concernant l'analyse de la sécurité sur nos routes, le diagnostic a été posé et sera présenté à la Municipalité la semaine prochaine. L'information au Conseil communal suivra lors d'une prochaine séance.

M. Christophe Tombez : ASIA : une étude de satisfaction aurait été faite auprès des parents.

M. François Haenni : effectivement, ce questionnaire est lancé et une séance est prévue vendredi pour aborder la manière dont ce questionnaire va être rédigé. Il ne s'agit pas uniquement d'une enquête de satisfaction, mais également d'une analyse des besoins. Le questionnaire sera lancé en principe en janvier.

M. Alexandre Bardet : ASIA : il semble qu'une projection des enclassements de l'année prochaine montrerait un manque au niveau des 1H. Une ancienne classe devra-t-elle être ouverte ?

M. François Haenni : il y a effectivement une croissance importante de la population, avec augmentation des effectifs pour les 1H, 2H et suivants. Ce point est en train d'être analysé, mais il n'y aura pas d'ouverture d'anciennes classes, car il y a suffisamment de place dans les écoles actives actuellement.

M. Julien Schwab : félicite la Municipalité pour la deuxième édition du journal communal « Le Vullierain ».

Mme Claire-Marie Spahr : annonce que, à l'initiative de deux personnes, une boîte à livres a été mise en place près de l'arrêt de bus à Villars-le-Grand, pour les gens intéressés à alimenter ou chercher des livres. Cette initiative n'est pas destinée à faire concurrence à la bibliothèque communale.

Mme Mireille Schaer : on a demandé à la Municipalité si elle autorisait cette boîte à livres. La Municipalité a tout de même fait remarquer qu'il existe une belle bibliothèque gratuite pour les enfants et avec un abonnement de CHF 35.00 par an pour les adultes. Il s'agit d'une modeste contribution et la Municipalité défend sa bibliothèque.

M. Blaise Clerc : au nom de la Municipalité, exprime sa gratitude aux conseillers d'avoir accepté un budget de presque 18 millions pour une commune d'environ 3'200 habitants. Il remercie le Conseil pour la confiance et espère que les comptes de l'année prochaine donneront raison sur la confiance accordée. M. Clerc souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et que 2019 apporte la santé et le succès.

M. Alain Bally : exprime également ses vœux de Noël et de bonne année au nom du bureau du Conseil.

La séance est levée à 20h30.

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Le Président :

La Secrétaire :

Alain Bally

Anne Rochat